

# Procès Verbal de la réunion du 26 mai 2014

Le vingt mai deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt-six mai deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Communauté de Communes du Pays Méluin : formation des commissions
- Nomination de délégués : CNAS et correspondant « défense »
- Acquisition de matériel
- Chantier Loisirs : devis Rur'art
- SOREGIES : devis mise aux normes réseau éclairage public du Pré Sableau – avenant à la convention Vision +
- Urbanisme : réflexion sur l'application des règles
- Salle du Moulin – point sur le classement ERP
- Licence 4 : acquisition
- Terre Saine : procédure de labellisation
- Prêt du matériel
- Formation certi-phyto
- Chantiers Loisirs
- Composition du CCAS
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire.

**Etaient présents** : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle M. TERRIÈRE Eric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte,  
Mmes DEBENEST OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwénaëlle, MARTIN Cécile,  
TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine,  
MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVALT David, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Eric, QUINTARD Dominique.

Monsieur Dominique QUINTARD a été élu Secrétaire.

### Adoption du procès verbal de la réunion du 28 avril 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 28 avril 2014, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2014 – 26.05 - 58 – Subventions aux associations**

Le Conseil vote les subventions aux associations pour l'année 2014 de la manière suivante :

Associations	Rappel 2013	Subventions 2014		
		demande	vote	observations
JFC	500 €	500 €	500 €	La tonte et le traçage du terrain est pris en charge par la Commune
APE	500 € 50 € (*)	500 €	500 €	
ACCA	100 €	150 €	100 €	
Jazeneuil en fête	1 500 € +50 € (*)	1 700 € +100 € (*)	1 700 € +100 € (*)	Prêt véhicule et mise à disposition de personnel communal. En réserve : 750 € pour la loc. de la sono CCPM (*) participation vin d'honneur
Les Compagnons de la Clouère	200 €	500 €	400 €	Course cycliste 21 juin 2014
ACPG	80 € (*)	80 € (*)	80 € (*)	(*) participation vin d'honneur
FNACA	40 € (*)	40 € (*)	40 € (*)	(*) participation vin d'honneur
Pompiers Lusignan	175 €	/	175 €	
As. promo lect Bibliothèque Départ.	80 €	170.60 €	200 €	
Route histor. Abbayes Haut Poitou	34 €	oui	40 €	
<b>Autres associations</b>				
SPA Poitiers (Secours et Protection des Animaux)		oui	100 €	

Nota : Une subvention complémentaire pour les vins d'honneur a été attribuée aux associations suivantes (voir mention (\*) dans tableau ci-dessus) :

Jazeneuil en fête : 100 €

ACPG : 80 €

FNACA : 40 €

**N° 2014 – 26.05 - 59 – Communauté de Communes du Pays Mélusin  
Formation des Commissions**

Le Conseil Municipal procède à la nomination des membres titulaires et suppléants pour représenter la Commune de JAZENEUIL au sein des différentes commissions communautaires :

## Commissions Communauté de communes

<i>Commission</i>	<i>Vice-présidence</i>	<i>Représentant(s) de la commune</i>
École et vie périscolaire	Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE	LITT Claude ROY Estelle LE REST Gwenaëlle (suppléante)
Culture	Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE	MARCHOUX Éric MARTIN Cécile
Évaluation des charges transférées	Daniel AMILIEN	LITT Claude LE REST Gwenaëlle
Développement économique	Daniel AMILIEN	DUPUIS Fabrice TERRIÈRE Éric DEBENEST-OLIVIER Fabienne (suppléante)
Développement durable	Frédy POIRIER	QUINTARD Dominique MARTIN Cécile BELLINI Bruno (suppléant)
Voirie	Patrick BOUFFARD	MACOUIN Bernard TERRIÈRE Éric DUPUIS Fabrice (suppléant)
Pilotage PEL	Laure ERHMANN	DEBENEST-OLIVIER Fabienne MARTIN Cécile LE REST Gwenaëlle (suppléante)
Petite enfance	Laure ERHMANN	DAUNIZEAU Bénédicte LE REST Gwenaëlle MARTIN Cécile (suppléante)
Tourisme	Catherine FORESTIER	BELLINI Bruno DAUNIZEAU Bénédicte BRAULT Olivier (suppléant)
Sport	Jean-Michel CHOISY	ROY Estelle TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine TERRIÈRE Éric (suppléant)

**N° 2014 – 26.05 - 60 – CNAS**

### Désignation des délégués

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués auprès du Comité National d'Actions Sociales.

Sont nommés :

collège des élus	collège des agents
M. LITT Claude	M. BILLEROT Thierry

**N° 2014 – 26.05 - 61 – Correspondant Défense**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose Monsieur Eric MARCHOUX qui accepte en tant que Correspondant Défense représentant la Commune de JAZENEUIL.

**N° 2014 – 26.05 - 62 – Chantier Loisirs**

Madame Estelle ROY rappelle le programme retenu pour le chantier Loisirs qui sera organisé sur JAZENEUIL du 7 juillet au 11 juillet 2014 :

- Création d'un clip vidéo-reportage sur la Commune de Jazeneuil
- Travaux d'entretien sur les chemins de randonnées

Elle présente au Conseil Municipal le devis de l'association RUR'ART de ROUILLÉ pour la mise à disposition d'un animateur et du matériel nécessaire à l'activité « Vidéo » : montant 750 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une convention soit réalisée pour définir les conditions entourant les droits d'auteur et la réutilisation de l'œuvre créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association RUR'ART de ROUILLÉ pour un montant de 750 € TTC.

**N° 2014 – 26.05 - 63 – SOREGIES**

**mise aux normes du réseau d'éclairage public du Pré Sableau**

Dans le cadre des mises aux normes (urgences 1) programmées pour 2014, un devis a été réalisé par SOREGIES pour la partie du réseau d'éclairage public desservant la zone artisanale du Pré Sableau :

- Travaux sur l'interconnexion des terres, modification du panneau de commande et protections adaptées : 1 579 € HT, soit 1 894.80 € TTC

Une subvention du Syndicat Energies Vienne (SIEEDV) devrait être attribuée à hauteur de 40% du montant HT, soit 631.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la SOREGIES pour un montant de 1 579 € HT, soit 1 894.80 € TTC,
- demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21538 de l'opération « Eclairage public »,
- sollicite le syndicat Energies Vienne pour l'attribution d'une subvention de 631.60 € (soit 40% du montant HT des travaux).

**N° 2014 – 26.05 - 64 – SOREGIES**  
**Avenant à la convention Vision Plus**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une convention Vision Plus est actuellement en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la SOREGIES pour la gestion du parc d'éclairage public.

Cette convention prévue initialement pour 4 ans arrive à son terme au 31 décembre 2014. Pour autant, devant l'importance des travaux de normalisation des différents points litigieux (urgences 1), la date de fin de convention ne pourra être tenue.

En conséquence, SOREGIES propose à la Commune de JAZENEUIL un avenant pour prolonger les effets de la convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition d'avenant à la convention Vision Plus et charge Monsieur le Maire d'en viser le contenu.

**N° 2014 – 26.05 - 65 – Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les besoins en matériel suivant :

- Une boîte à douilles de grosses dimensions pour les besoins du service technique
- Un aspirateur pour équiper spécifiquement la salle des fêtes
- Une armoire extérieure d'affichage pour les besoins de la Mairie
- Deux armoires extérieures d'affichage pour les villages du Châtaignier et des Quintardières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire les acquisitions suivantes :

matériels	Nbre	Entreprises	Montant unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	Imputation budgétaire
Boîte à douilles	1	WURTH	165.27	165.27	198.32	2188
Aspirateur	1	BARRE	180.00	180.00	216.00	2188
Armoire affichage Mairie	1	CAMIF	672.00	672.00	806.40	2184
Armoire affichage Villages	2	CAMIF	429.00	858.00	1029.60	2184

**N° 2014 – 26.05 - 66 – Urbanisme**  
**Réflexion sur l'application des règles**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été amené à rencontrer plusieurs cas de non observations des règles applicables en matière d'urbanisme :

- constructions n'ayant fait l'objet d'aucune demande en Mairie,
- non observation des prescriptions édictées dans l'arrêté de permis de construire.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il entend faire respecter les règles d'urbanisme dans un pur souci d'équité des administrés au regard de celles-ci, et afin de garantir une qualité architectural cohérente notamment dans le périmètre des monuments historiques.

A cet effet, une rencontre avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine va prochainement avoir lieu avec les élus qui le souhaitent afin que chacun puisse transmettre les informations adaptées et nécessaires aux porteurs de projets.

Une information de la population sera diffusée par le biais du prochain bulletin municipal.

**N° 2014 – 26.05 - 67 – Salle du Moulin**  
**Point sur le classement ERP**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré sur le site de la salle du Moulin, Madame MERMET, responsable de la Préfecture de la Vienne, et Monsieur PETIT, responsable de la Direction Départemental des Territoires de la Vienne, pour évoquer le classement en Etablissement Recevant du Public (ERP) du bâtiment.

Il ressort de cette rencontre que le bâtiment de par son implantation en zone inondable, ne pourra jamais recevoir un classement en ERP.

Si aucune autorisation de séjour de personnes à l'occasion d'une manifestation ne peut être accordée, il est toutefois accepté de pouvoir stocker du matériel à la condition que celui présentant un caractère dangereux (explosion de bouteilles de gaz, pollution par les hydrocarbures ou autres matières dangereuses, etc...) soit stocké à plus d'un mètre au-dessus de la cote de la crue centennale.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il va prendre les mesures nécessaires pour interdire l'accès à cette salle à l'exception des personnes qui déposeront ou enlèveront du matériel.

Pour autant, le Conseil Municipal s'interroge sur l'avenir de ce bâtiment qui se dégrade et pour lequel des travaux de réfection de toiture étaient notamment envisagés. Un débat s'instaure sur la pertinence de conserver ce bâtiment et de l'entretenir pour la seule utilisation de stockage alors qu'il existe d'autres possibilités dans ce domaine, et sur les conséquences financières à supporter par le budget communal.

Aussi, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les possibilités de démolition de ce bâtiment.

**N° 2014 – 26.05 - 68 – Licence 4  
acquisition**

Monsieur Eric TERRIERE présente en complément de la délibération N° 2014 – 28.04 - 55 – Acquisition d'une Licence 4 du 28 avril 2014, une proposition de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, pour la rédaction d'un acte notarié destiné à officialiser l'acquisition par la Commune de JAZENEUIL de la licence 4 détenue par Monsieur Gérard LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont ».

Le montant de cette prestation est de 450 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'acquisition par la Commune de JAZENEUIL de la licence 4 détenue par Monsieur Gérard LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont », au prix de 4000 €,
- fixe le montant du redevance mensuelle d'exploitation de la licence 4 à 50 €,
- accepte le montant des honoraires de Maître MEUNIER de LUSIGNAN de 450 € HT pour la rédaction des actes,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires et signer les pièces administratives du dossier,
- demande l'imputation de l'ensemble des dépenses en investissement, à l'article 2051 de l'opération « Licence 4 ».

**N° 2014 – 26.05 - 69 – Charte Terre Saine Poitou-Charentes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes :

- Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

- En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre Saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.

- Les objectifs visés concernant la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études

sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan de méthodes d'entretien.

- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides ».

### **N° 2014 – 26.05 - 70 – Formation Phyto**

Pour conforter la volonté communale de s'inscrire dans une démarche de diminution de la présence et de l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le CFPPA de VENOIRS de ROUILLÉ pour dispenser une formation aux deux agents du service technique sur l'utilisation professionnelle et l'application des produits phytopharmaceutiques.

Le coût de l'ensemble de la formation pour les deux agents s'élève à 280 € net de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et charge Monsieur le Maire de la viser.

### **N° 2014 – 26.05 - 71 – Prêt du matériel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer une commission au sein du Conseil Municipal pour étudier les conditions de prêt du matériel communal aux particuliers et aux associations. Par la même occasion, il conviendrait que cette commission réfléchisse également sur les conditions de mise à disposition des salles communales pour que celles-ci soient applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Sont nommés dans la commission : Monsieur Olivier BRAULT (rapporteur), Monsieur Claude LITT, Mesdames Cécile MARTIN, Marie-Gwénaëlle LE REST, Claudine TEIXEIRA.

### **N° 2014 – 26.05 - 72 – Parc éolien sur les Communes de CLOUE et COULOMBIERS**

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le Projet Eolien de la SAS Centrale Eolienne « Les Fontenelles » sur les communes de CLOUÉ et COULOMBIERS a eu lieu du 17 avril 2014 au 21 mai 2014.

Les communes limitrophes dans un rayon de 6 km sont appelées à donner leur avis sur la mise en place de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne formule aucune objection à la réalisation de ce projet.

**N° 2014 – 26.05 - 73 – Commission Communale des Impôts Directs**  
**Proposition de commissaires**

Monsieur le Maire communique la liste des commissaires titulaires et suppléants qu'il a soumise à la décision de Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques de la Vienne, conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts :

Titulaires			Suppléants		
VIERFOND	Rémy	La Pétinière 86600 JAZENEUIL	MACOUIN	Bernard	Le Champ du Chail 86600 JAZENEUIL
JOUNAUX	Hubert	La Mimaudière 86600 JAZENEUIL	FRUCHARD	Michèle	La Mimaudière 86600 JAZENEUIL
CHAIGNEAU	Jean Michel	3 cité des Hautes Vignes 86600 JAZENEUIL	QUINTARD	Dominique	Les Ajoncs 86600 JAZENEUIL
FILLON	Gilles	La Sagrie 86600 JAZENEUIL	FRUCHARD	Fabien	Le Châtaignier 86600 JAZENEUIL
MERCIER	Patrick	<b>Propriétaire bois</b> 66 rue Philippe Vincent 17000 LA ROCHELLE	GOURBAULT	Roland	<b>Propriétaire bois</b> Les Ruffinières 86600 JAZENEUIL
GAULT	Jacky	<b>Hors commune</b> 20 rue de la Mare 86480 ROUILLE	THOREAUX	Jacques	<b>Hors commune</b> 15 rue Terrere 86480 ROUILLE
ROY	Estelle	Puy Godet 86600 JAZENEUIL	MARTIN	Cécile	La Chaumelière 86600 JAZENEUIL
TERRIERE	Eric	6 rue Pictave 86600 JAZENEUIL	MARCHOUX	Eric	2 rue Casse Bots 86600 JAZENEUIL
DAUNIZEAU	Bénédicte	21 rue Saint Jean Baptiste 86600 JAZENEUIL	BRAULT	Olivier	1 rue Casse Bots 86600 JAZENEUIL
BELLINI	Bruno	16 rue du Vieux Château 86600 JAZENEUIL	DURIVAUT	David	<b>Hors commune</b> 5 route de Jazeneuil 86600 LUSIGNAN
LE REST	Marie-Gwénaëlle	4 rue du Vieux Château 86600 JAZENEUIL	DUPUIS	Fabrice	21 rue de la Quinterie 86600 JAZENEUIL
DEBENEST OLIVIER	Fabienne	La Mimaudière 86600 JAZENEUIL	TEIXEIRA RIBARDIERE	Claudine	19 rue de la Quinterie 86600 JAZENEUIL

**N° 2014 – 26.05 - 74 – Centre Communal d'Action Sociale**  
**Tableau des membres**

Après avoir rappelé que 6 membres du Conseil Municipal ont été élus au Centre Communal d'Actions Sociales, Monsieur le Maire précise qu'il a procédé à la nomination en nombre égal (soit 6 membres) de personnes hors conseil municipal, pour compléter le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales est donc composé des personnes suivantes :

**Président**

Monsieur LITT Claude

**Membres élus**

Madame DAUNIZEAU Bénédicte  
adjointe déléguée à l'action sociale

Madame ROY Estelle

Madame LE REST Marie Gwénaëlle

Monsieur BELLINI Bruno

Madame DEBENEST OLIVIER Fabienne

Madame MARTIN Cécile

**Membres nommés par le Maire**

Madame BILLEROT Maryse

Madame HIPEAU Nathalie

Madame MILLET Aude

Madame PICQUET Bernadette

Madame ROUSSEAU Gisèle

Madame SIROT Marie Christine

**N° 2014 – 26.05 - 75 – Animation Prom'haies**

Monsieur le Maire présente un devis de l'association Prom'haies pour une animation randonnée commentée sur le thème du paysage et de la biodiversité.

Cette animation permettrait de compléter la programmation faite par l'association « Jazeneuil en fête » des samedi 21 et dimanche 22 juin.

La prise en charge de cette animation dont le montant est de 250.00 € net de TVA, serait assurée par la Commune de JAZENEUIL.

Le Conseil Municipal approuve l'organisation d'une telle manifestation et accepte le devis de l'association Prom'haies d'un montant de 250.00 €.

**N° 2014 – 26.05 - 76 – Plantation de haies  
Subvention de l'AFAC-Agroforesteries**

L'association Prom'haies qui avait assuré l'étude du projet de plantation des Ruffinières, des Amilières et des Quintardières, informe la Commune de JAZENEUIL

d'une aide financière de la part de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie (AFAC-Agroforesteries).

Ce projet communal bénéficie d'une aide financière de 178.20 €.

**N° 2014 – 26.05 - 77 – Animation « Concerts en nos villages »**

L'association « Concerts en nos villages » souhaite reconduire en 2014 la mise en place d'un concert estival le samedi 26 juillet à 21h00 à l'église de JAZENEUIL.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette initiative de l'association « Concerts en nos villages » et accepte la prise en charge du verre de l'amitié à l'issue du concert.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0 heure trente minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal  
en date du 26 mai 2014**

2014 – 26.05 - 58	Subventions aux associations
2014 – 26.05 - 59	Communauté de Communes du Pays Mélusin - Formation des Commissions
2014 – 26.05 - 60	CNAS
2014 – 26.05 - 61	Correspondant Défense
2014 – 26.05 - 62	Chantier Loisirs
2014 – 26.05 - 63	SOREGIES - mise aux normes du réseau d'éclairage public du Pré Sableau
2014 – 26.05 - 64	SOREGIES - Avenant à la convention Vision Plus
2014 – 26.05 - 65	Acquisition de matériel
2014 – 26.05 - 66	Urbanisme - Réflexion sur l'application des règles
2014 – 26.05 - 67	Salle du Moulin - Point sur le classement ERP
2014 – 26.05 - 68	Licence 4 - acquisition
2014 – 26.05 - 69	Charte Terre Saine Poitou-Charentes
2014 – 26.05 - 70	Formation Phyto
2014 – 26.05 - 71	Prêt du matériel
2014 – 26.05 - 72	Parc éolien sur les Communes de CLOUE et COULOMBIERS
2014 – 26.05 - 73	Commission Communale des Impôts Directs - Proposition de commissaires
2014 – 26.05 - 74	Centre Communal d'Action Sociale - Tableau des membres
2014 – 26.05 - 75	Animation Prom'haies
2014 – 26.05 - 76	Plantation de haies - Subvention de l'AFAC-Agroforesteries
2014 – 26.05 - 77	Animation « Concerts en nos villages »

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Eric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT
Madame Marie Gwénaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Eric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA RIBARDIERE